



147/2023

ARRETE TEMPORAIRE
portant réglementation de la circulation sur :
Route Départementale n° 33

Commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2213-1 et suivants,
VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;
VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, - 8ème partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992, modifié par l'arrêté du 12 décembre 2018 ;
VU l'arrêté du département de Loire-Atlantique portant permission de voirie en date du 17/11/2023 ;

CONSIDERANT la demande de travaux par l'entreprise ARTP, représentée par M. OILLIC Serge, située 6, rue Pierre et Marie Curie 44160 PONTCHATEAU pour le renouvellement d'adduction d'eau potable sur la RD 33 – Rue des Cols Verts, à SAINTE REINE DE BRETAGNE

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la RD 33 dans un but de sécurité publique



ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 33, Rue des Cols Verts sur la commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

du 4 décembre 2023 au 11 mars 2024

La circulation sera alternée par feux tricolore, la vitesse limitée à 30 km/h, dans les deux sens de circulation.

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au 18 mars 2023.

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par l'entreprise ARTP, représentée par M. OILLIC Serge, située 6, rue Pierre et Marie Curie 44160 PONTCHATEAU.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Madame la Directrice générale des services de la commune de SAINTE-REINE-DE-BRETAGNE

Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Loire-Atlantique de PONTCHATEAU

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINTE REINE DE BRETAGNE

Le 20 novembre 2023

Le Maire,

Michel PERRAIS





Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802445578



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : **OILLIC** Prénom : **Serge**
Dénomination : **ARTP** Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **TSA 70011**
Chez Sogelink
Code postal **6 9 1 3 4** Localité : **DARDILLY CEDEX** Pays : **France**
Téléphone **0 2 4 0 1 1 0 3 0 3** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **artp-d@demat.sogelink.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D33 - Rue des Col Verts**
Code postal **4 4 1 6 0** Localité : **STE REINE DE BRETAGNE**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Réseau aérien ou souterrains ou branchement (hors télécom)**
- Eau potable
Les travaux nécessitent la réalisation de tranchées / fonçage
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁰⁾ :
Date prévue de début des travaux : **2 7 1 1 2 0 2 3** Durée des travaux (en jours calendaires) : **9 9**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **9 9** Date de début de réglementation **0 4 1 2 2 0 2 3**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁰⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

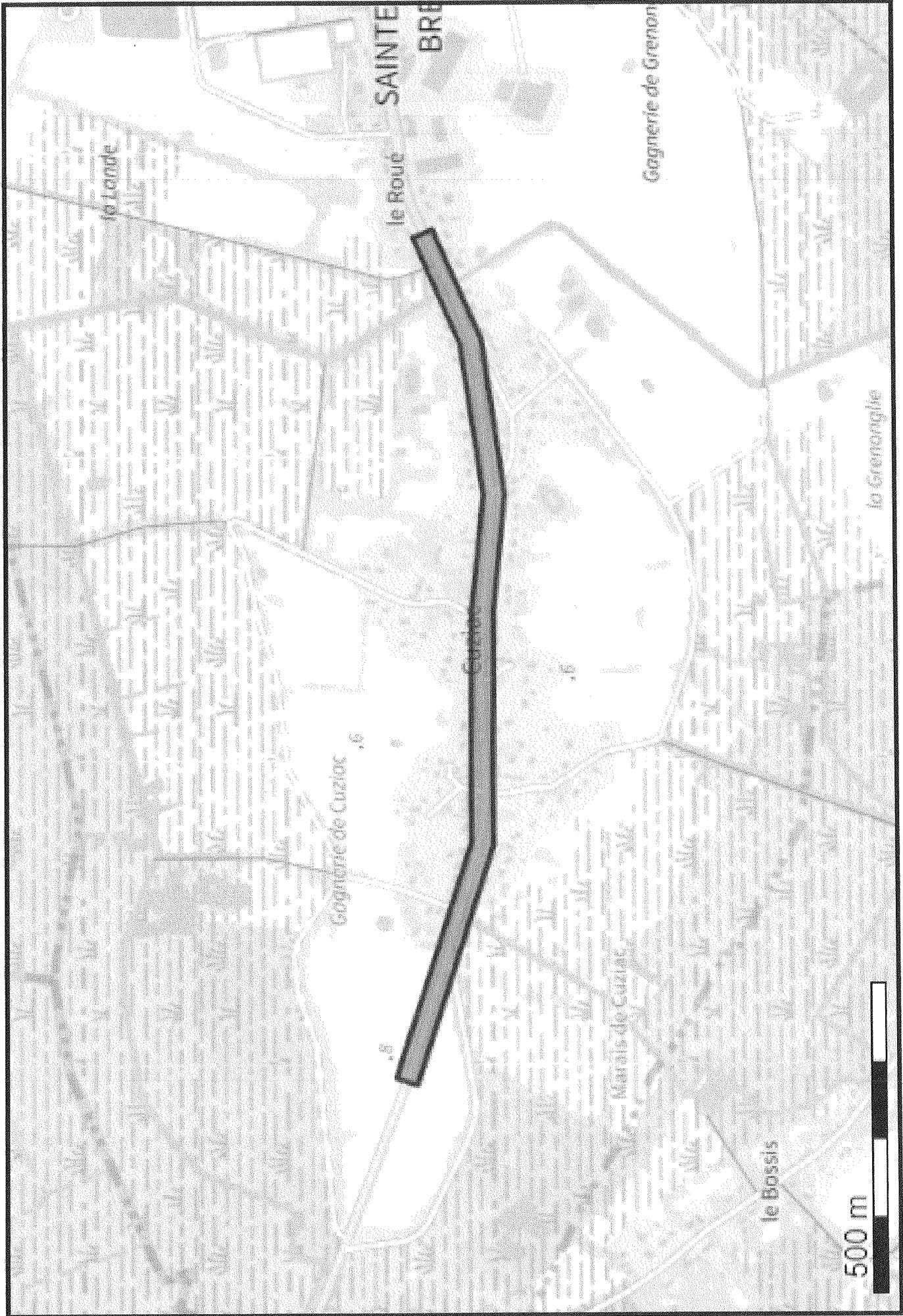
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 4 1 1 2 0 2 3

Nom : OILLIC Prénom : Serge Qualité :

 Sogelink



SAINTE
BRE

le Roué

Cognère de Grenon

Cognère de Cuziac

Cuziac

le Grenon

le Bossis

Marais de Cuziac

500 m

LEGENDE	
Système géodésique	EPSG
WGS 84	EPSG 4326

Polygone 1
(47.438499 -2.219745);(47.438492 -2.219675);(47.438492 -2.218389);(47.438463 -2.214667);(47.438289 -2.212189);(47.438290 -2.212133);(47.438609 -2.208829);(47.438620 -2.208771);(47.439230 -2.206668);(47.439290 -2.206459);(47.439574 -2.206638);(47.438911 -2.208923);(47.438598 -2.212170);(47.438770 -2.214631);(47.438771 -2.214652);(47.438800 -2.218385);(47.438800 -2.218388);(47.438800 -2.219640);(47.439837 -2.224456);(47.439884 -2.224673);(47.439591 -2.224811);(47.438499 -2.219745);